

RAPPORT ANNUEL

2023

L'assurance d'un avenir meilleur...

Sommaire

01

Rapport du conseil d'administration

02

Etats financiers au 31 décembre 2023

03

Rapports commissaire aux comptes

04

Convocation & Résolutions AGO



Rapport Du Conseil D'administration

- 1.1 Informations générales
- 1.2 Répartition du capital et des
droits de vote
- 1.3 Gouvernance
- 1.4 Activité & résultat

Dénomination	AMI assurances
Forme juridique	Société anonyme
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Cité les pins les berges du lac 2 1053 Tunis
Téléphone	+216 70 026 000
Email	courrier@assurancesami.com
Site web	https://www.assurancesami.com
Date de constitution	2003
Durée	99 ans
Identifiant unique	0845686P
Objet social	Pratiquer en Tunisie toutes opérations d'assurances et de réassurances de toutes sortes de risques.
Régime fiscal	Droit commun
Loi applicable	Loi 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances



Président Du Conseil d'Administration**Ahmed Ben Moulehem****Directeur Général****Mohamed Skander Naija****Administrateurs****Sofiene Rekik****Firas Saied****Noureddine Taboubi****Badreddine Ouali (administrateur indépendant)****Lassaad Ennabli (administrateur indépendant)****Comités Rattachés Au Conseil d'Administration :****Comité Stratégique****Comité Permanent d'Audit Interne****Comité des Risques****Comité de Rémunération****Comité de Placements****Commissaires Aux Comptes :****Cabinet « GAC » représenté par Mr Chiheb Ghanmi****Cabinet « GEM » représenté par Mr Abderrazak Gabsi**

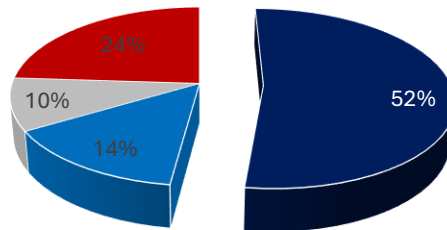
1.2 Répartition du capital et des droits de vote :

Au 31 décembre 2023, le capital social est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	En %
Groupe BNA	45 579 712	52,16%
HBG HOLDING	12 543 692	14,35%
Union Générale Tunisienne du Travail	8 303 099	9,50%
Autres actionnaires	20 965 287	23,99%
Total	87 391 790	100,00%

Participation en %

- Groupe BNA
- HBG HOLDING
- Union Générale Tunisienne du Travail
- Autres actionnaires



1.3 Gouvernance

Les statuts d'AMI Assurances séparent les tâches du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général. Le Conseil d'administration est composé de 6 membres et présidé par Mr Ahmed BEN MOULEHEM, nommé par le Conseil d'Administration du 30/05/2023, et la Direction Générale est assurée par Mr Mohamed Skander NAIJA.

Conformément à l'article 18 des statuts de la société, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Le conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration de « AMI Assurances » a pour mission de :

- ◆ Approuver les règlements généraux, les orientations stratégiques de l'activité de la compagnie, le plan d'affaires et l'organisation de l'entreprise tout en veillant à leur mise en œuvre ;
- ◆ S'assurer que la gestion de l'entreprise est effectuée avec économie, efficacité et efficience ;
- ◆ Revoir et arrêter les états financiers à soumettre aux commissaires aux comptes ;
- ◆ Élire et pourvoir à la nomination, parmi ses membres, du Président, du Vice-Président et du Secrétaire du Conseil d'Administration ;
- ◆ Nommer un Directeur Général et déterminer sa rémunération ;
- ◆ Constituer les comités du conseil et en établir les mandats ;
- ◆ Convoquer les assemblées générales.

Le Conseil d'Administration de « AMI Assurances » se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

L'audit externe :

Les états financiers arrêtés par les organes de direction et d'administration d'AMI Assurances font l'objet d'un audit externe assuré par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par la loi. Leur mission consiste à fournir aux actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- ◆ Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société ;
- ◆ Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

Les comités émanant du Conseil d'Administration :

◆ Le Comité Stratégique :

Ce comité est chargé essentiellement d'étudier les orientations stratégiques de la société et en suit la mise en œuvre, de maintenir un dialogue continu avec la Direction Générale sur les évolutions stratégiques de la société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur.

Ce comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.



◆ **Le Comité Permanent d'Audit :**

Le Comité Permanent d'Audit d'AMI Assurances a été mis en place conformément aux dispositions de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière. Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité.

Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil. Les principales missions du Comité Permanent d'Audit sont les suivantes :

- Veiller au respect de la mise en place de système de contrôle interne afin d'assurer l'efficacité, l'efficacé, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Étudier les rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au Conseil d'Administration, les politiques comptables et toutes les modifications opérées sur ces dernières, les modifications significatives effectuées suite à des procédures d'audit, le degré de conformité aux instructions des autorités ainsi que les autres exigences juridiques ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

◆ **Le Comité des Placements :**

Ce comité a pour rôle essentiellement d'assurer le meilleur choix de placement des fonds de la société et de veiller à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de représentation des provisions techniques par les actifs. Ce comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont la communication doit être faite au Conseil.

◆ **Le Comité des Risques :**

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Élaborer une stratégie d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques ;
- Élaborer une cartographie des risques ;
- Analyser les expositions de la société en matière des risques (risque de marché, risques opérationnels, risques spécifiques au secteur).

◆ **Le Comité Rémunération :**

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Mettre en place la politique de rémunération globale ;
- Formuler des propositions au Conseil d'Administration en vue de la fixation des rémunérations de la Direction Générale, des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux autres membres du Comité de Direction.
- Examiner d'une façon approfondie certaines questions de ressources humaines.

Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de l'activité technique



1- Les Primes Emises Nettes

AMI Assurances a enregistré au terme de l'exercice 2023 un total de primes émises nettes de l'ordre de 167.7MD contre 189.8 MD l'année précédente, soit une baisse de 22.1 MD (12%). Le détail des primes émises nettes par branche est comme suit :

Primes émises nettes par branche		Primes émises nettes		
En million de dinars				
Branches	2023	2022	VAR	%
Automobile	132,7	128,2	4,6	4%
IRDS	3,8	3,7	0,1	4%
Transport	2,5	2,2	0,3	12%
Groupe maladie	6,8	5,6	1,1	20%
Total affaires non-vie	145,8	139,7	6,1	4%
Vie	21,9	50,0	-28,2	-56%
Total général	167,7	189,8	-22,1	-12%

L'assurance Automobile, réalise un total des primes émises de 132.7 MD contre 128.2 MD en 2022 soit une augmentation de 4 %.

Les assurances Incendie, Risques Divers & Risques Spéciaux enregistrent une hausse des primes de 4% en totalisant 3.8 MD contre 3.7 MD en 2022.

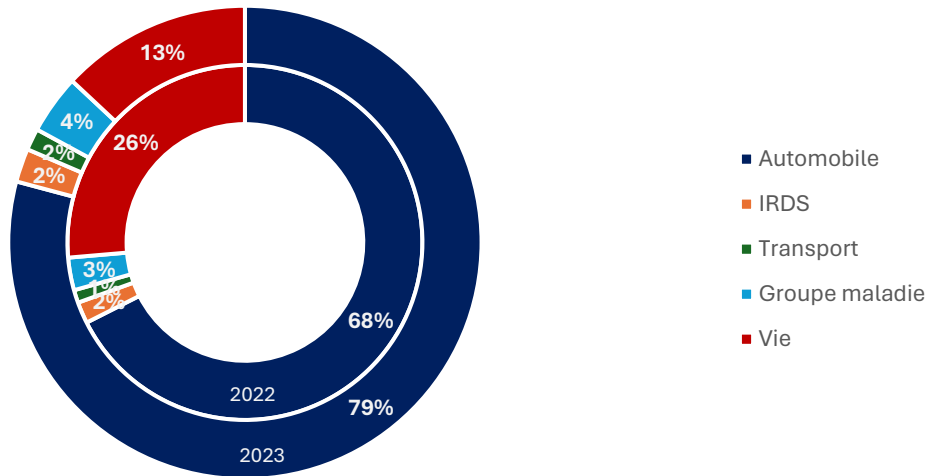
L'assurance Transport réalise une augmentation de 0.3 MD passant de 2.2 en 2022 à 2.5 MD au 31/12/2023.

Les assurances de personnes (Santé et Vie) réalisent une baisse de 27.1 MD en atteignant un total de 28.7 MD contre 55.6 MD en 2022.

- **L'assurance Vie** affiche une baisse des primes émises de 28.2 passant de 50 à 21.9 MD en 2022.
- **L'assurance Santé** enregistre une augmentation de 1.1 MD.

2- La Structure Du Portefeuille :

L'évolution de la structure du portefeuille se présente comme suit :



Cette variation s'explique essentiellement par l'effet compensé de :

- La baisse du poids de l'assurance Vie de 13 % en passant de 26% en 2022 à 13 % en 2023, (Compte tenu de la réalisation en 2022 d'un contrat important en assurance vie de 34 MD) ;
- La hausse du poids de l'assurance Auto de 11 % en passant de 67% en 2022 à 79% en 2023 ;
- L'augmentation du poids de l'assurance transport de 1 % en passant de 1 % à 2 % en 2023.

3- Les Charges De Sinistres :

L'exercice 2023 supporte 112.7 MD de charges de sinistres, contre 112.6 MD l'année précédente.

Le total des charges de sinistres, rapporté aux primes émises, représente 67.2%, contre 59.4 % en 2022.

Charges de sinistres par branche					
En million de dinars		Charges de sinistres			
Branches	2023	2022	VAR	%	S/P
Automobile	99,3	100,3	-1,0	-1%	75%
IRDS	0,0	1,6	-1,6	-100%	0%
Transport	-2,0	1,4	-3,3	-243%	-79%
Groupe	5,0	4,7	0,3	7%	74%
Total affaires non-vie	102,4	108,0	-5,6	-5%	70%
Vie	10,2	4,6	5,6	121%	47%
Total général	112,7	112,6	0,1	0%	67%

4- Les Provisions Pour Sinistres A Payer :

Les provisions pour sinistres à payer, au terme de l'exercice 2023, s'élèvent à 332.4 MD, contre 325.4 MD en 2022, soit une variation de 7MD (2%).

Provisions pour sinistres à payer par branche				
En million de dinars		VAR	En %	
Branches	2023	2022		
Automobile	315,2	307,3	7,9	3%
IRDS	7,4	8,2	-0,8	-10%
Transport	2,1	3,4	-1,3	-38%
Groupe	0,5	1,5	-1,0	-65%

Total affaires non-vie	325,2	320,5	4,7	1%
Vie	7,2	4,9	2,3	47%
Total général	332,4	325,4	7,0	2%

5- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques s'élèvent à 91.2 MD en 2023, contre 79.5 MD en 2022, soit une augmentation de 11.7 MD.

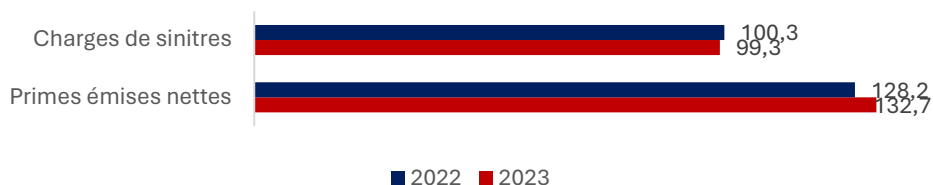
Provisions mathématiques				
En million de dinars			VAR	En %
Branches	2023	2022		
PM	91.2	79,5	11.7	15%

6- Détail Des Branches :

5-1- L'assurance Automobile :

Assurance automobile				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	132,7	128,2	4,6	4%
Sinistres réglés	89,8	105,0	-15,2	-15%
PSAP	315,2	307,3	7,9	3%

Primes émises nettes & charges de sinistres

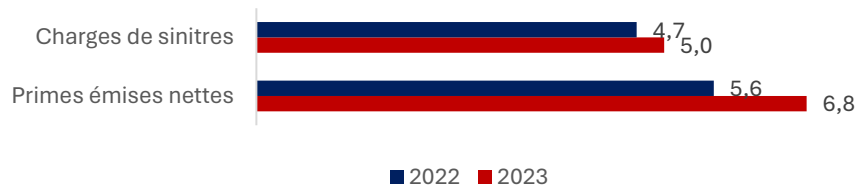


- Au terme de l'exercice 2023, l'**assurance Automobile** enregistre un total de primes émises nettes de l'ordre de 132.7 MD contre 128.2 MD à fin 2022, soit une augmentation de 4 %.
- Les règlements sinistres totalisent 89.8 MD contre 105.0 MD en 2022, soit une diminution de -15 %.
- Les provisions pour sinistres à payer affichent une augmentation de 3 %, soit un total de 315.2 MD en 2023 contre 307.3 MD en 2022.

5-2- L'assurance Santé

Assurance santé				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	6,8	5,6	1,1	20%
Sinistres réglés	6,0	5,7	0,3	6%
PSAP	0,5	1,5	-1,0	-65%

Primes émises nettes & charges de sinistres

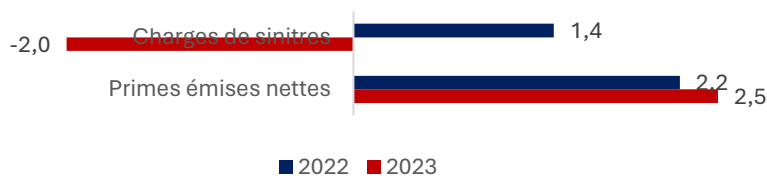


- **L'assurance Santé** a enregistré en 2023 une augmentation du volume des primes émises de 22 % se situant ainsi à 6.8 MD contre 5.6 MD l'année précédente.
- **Les règlements sinistres** de la branche s'élèvent à 6 MD contre 5.7 MD en 2022, soit une augmentation de 0.3 MD.
- **Les provisions pour sinistres à payer (PSAP)** passent de 1.5 MD en 2022 à 0.5 MD en 2023, soit une diminution de -65%.

5-3- L'assurance Transport :

Assurance Transport				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	2,5	2,2	0,3	12%
Sinistres réglés	0,4	0,9	-0,5	-55%
PSAP	3,8	4,0	-0,2	-6%

Primes émises nettes & charges de sinistres

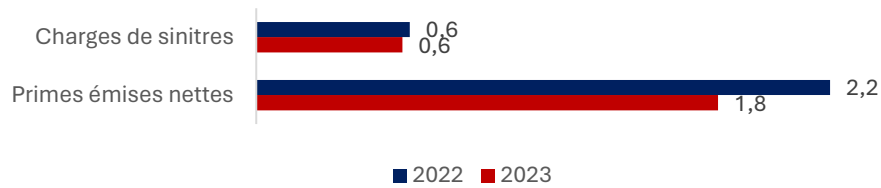


- **L'assurance Transport** présente des primes émises de 2.5 MD au terme de l'exercice 2023 contre 2.2 MD au 31-12-2022.
- Les indemnités de la branche au cours de l'exercice 2023 affichent une diminution de 0.5 MD et s'élèvent à 0.4 MD contre 0.9 MD en 2022.
- Les provisions pour sinistres à payer passent de 4.0 MD en 2022 à 3.8 MD en 2023, soit une baisse de 0.2 MD.

5-4- L'assurance Incendie

Assurance Incendie				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	1,8	2,2	-0,4	-20%
Sinistres réglés	0,3	1,2	-1,0	-79%
PSAP	3,9	3,6	0,3	8%

Primes émises nettes & charges de sinistres

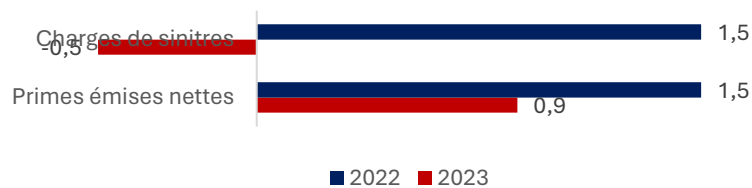


- Au terme de l'exercice 2023, les émissions de **l'assurance Incendie** passent de 2.2 MD à 1.8MD en 2023.
- Les sinistres réglés de la branche cumulent un total de 0.3 MD contre 1.2 MD au 31-12-2022.
- Les provisions pour sinistres à payer enregistrent une hausse de 0.3 MD à 3.9 MD.

5-5- L'assurance Risques Divers

Assurance Risques divers				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	0,9	1,0	-0,1	-13%
Sinistres réglés	0,4	0,6	-0,2	-36%
PSAP	2,8	3,7	-0,9	-24%

Primes émises nettes & charges de sinistres

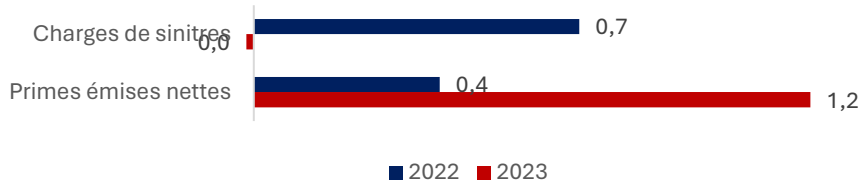


- Le volume des primes émises de **l'assurance des Risques Divers** affiche une baisse de 0.1 MD.
- Le règlement des sinistres a connu une baisse de 0.2 MD passant de 0.6 MD à 0.4MD en 2023.
- Les provisions pour sinistres à payer affichent une diminution de 0.9 MD, soit un total de 2.8 MD en 2023 contre 3.7 MD au terme de l'année 2022.

5-6- L'assurance Risques Spéciaux

Assurance RS				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	1,2	0,5	0,7	144%
Sinistres réglés	0,2	0,1	0,1	88%
PSAP	0,6	0,9	-0,2	-26%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- **L'assurance Risques Spéciaux** enregistre au terme de l'exercice 2023 une hausse du volume des primes émises de 144 % pour s'établir à 1.2 MD contre 0,5 MD en 2022.
- Les règlements sinistres de la branche totalisent un montant de 0.2 MD.
- Le montant des provisions pour sinistres présente 0.6 MD au 31-12-2023.

5-7- L'assurance Vie

Assurance VIE				
En million de dinars	2023	2022	Evolution	En %
Primes émises nettes	21,9	50,0	-28,2	-56%
Sinistres réglés	10,2	4,6	5,6	121%
PSAP	7,2	4,9	2,3	47%
PM	91,2	79,5	11,7	15%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- **L'assurance Vie** enregistre une baisse de 28.2 pour s'établir à 21.9 MD contre 50 MD en 2022.
- Les règlements sinistres de la branche totalisent un montant de 10.2 MD contre 4.6 MD en 2022, soit une augmentation de 5.6 MD.
- Les provisions pour sinistres à payer passant de 4.9 à 7.2 en 2023, alors que les provisions mathématiques ont augmenté de 11.7 MD.

7- Les Frais d'Exploitation

Le total des frais d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions a augmenté de 5.2 MD en passant de 55.0 MD en 2022 à 60.2 MD en 2023, cette variation est expliquée principalement par l'augmentation des charges indexées sur le chiffre d'affaires de 4.4MD.

Les dotations aux amortissements & aux provisions ont augmenté de 4.7 MD en 2023, passant de -1.5 MD à 3.2 MD.

Eléments	2023	2022	Variation	En %
Charges du personnel	25,4	25,3	0,1	0%
Commission	27,2	23,8	3,5	15%
Impôts taxes & versements assimilés	3,4	2,5	0,9	36%
Divers achats, prestations & honoraires	4,2	3,4	0,7	20%
Total des frais hors dotations aux amortissements & aux provisions	60,2	55,0	5,2	9%
Dotations aux amortissements & aux provisions	3,2	-1,5	4,7	-313%

Total des frais d'exploitation	63,4	53,5	9,9	19%
---------------------------------------	-------------	-------------	------------	------------

Rapportées aux primes émises nettes, les frais de gestion représentent **37.9%** en 2023 contre 28.2 % en 2022.

Les frais d'exploitation sont ventilés comme suit :

1- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition nets totalisent 48.2 MD en 2023 contre 35.7 MD en 2022, soit une augmentation de 35.1%.

Les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 16.7 MD en 2023 contre 12.4 MD en 2022, soit une augmentation de 36%.

2- Les autres charges de gestion nettes

Les autres charges de gestion nettes se composent des frais d'administration et des autres charges techniques. Elles s'élèvent à 10.3 MD en 2023 (6% des primes émises nettes) contre 12 MD en 2022 (7% des primes émises nettes), soit une diminution de 2 MD.

3- Les frais de gestion des sinistres

Les frais de gestion de sinistres s'élèvent à 4.7 MD et ils sont directement affectés aux sinistres réglés.

8- L'activité Financière

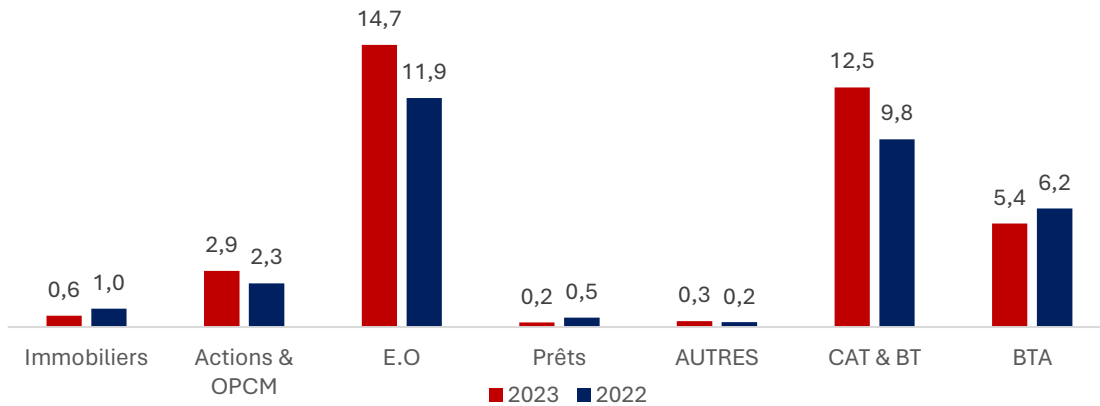
Les placements nets s'élèvent à 475.7 MD en 2023, contre 463.1 MD en 2022 soit augmentation de 12.6 MD (3%), et se détaillent comme suit :

Stock des placements en fin d'année	2023	Structure	2022	Structure	Evolution	En %
Titres émis ou garantis par l'Etat	52,6	11%	67,1	14%	-14,5	-22%
Emprunts obligataires	162,8	33%	144,3	30%	18,5	13%
Comptes à terme	156,0	31%	141,5	29%	14,5	10%
Prêts	7,6	2%	11,9	2%	-4,3	-36%
Placements à revenus fixes	379,0	76%	364,8	76%	14,2	4%
Actions non cotées et portages	10,3	2%	10,2	2%	0,0	0%
Actions cotées	11,7	2%	11,2	2%	0,5	5%
Placements à revenus variables	22,0	4%	21,4	4%	0,5	2%
OPCVM	17,9	4%	17,8	4%	0,0	0%
Placements immobiliers d'exploitation	75,1	15%	75,1	16%	0,0	0%
Placements immobiliers hors exploitation	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
Placements immobiliers	75,1	15%	75,1	16%	0,0	0%
Autres placements financiers	4,0	1%	3,3	1%	0,7	21%
Total des placements BRUT	498,0	-	482,5	-	15,5	3%
Amortissements et provisions	-22,3	-	-19,4	-	-2,9	15%
Total des placements NET	475,7	-	463,1	-	12,6	3%

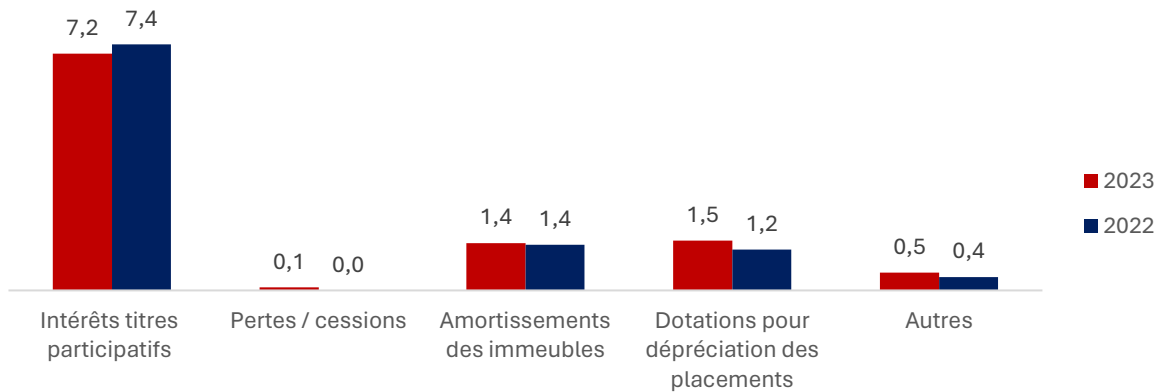
En 2023, le résultat des placements a atteint 25.4 millions de dinars contre 21.3 millions en 2022. Soit une augmentation de 4.1 MD, et se détaille dans le tableau ci-dessous :

Eléments	2023	Structure	2022	Structure	Evolution	En %
Total revenus des placements	36,6	-	31,8	-	4,8	15%
Revenu des placements immobiliers	0,6	2%	1,0	3%	-0,4	-40%
Revenu des participations	35,4	97%	29,8	94%	5,6	19%
Revenu des autres placements	0,2	1%	0,5	2%	-0,2	-49%
Autres revenus financiers	0,3	1%	0,6	2%	-0,2	-38%
Total charges des placements	11,1	30%	10,5	33%	0,6	6%
Résultat des placements	25,4	-	21,3	-	4,1	19%

Evolution du revenu des placements

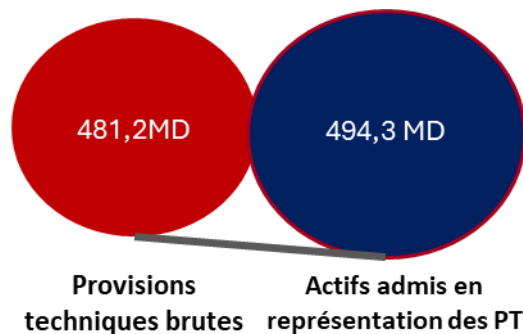


Evolution des charges des placements



◆ Ratio de représentation des provisions techniques

En 2023, les actifs admis en représentation ont atteint les 494,3 MD et ils représentent 102,7 % des provisions techniques.



9- La réassurance :

AMI Assurances a choisi une politique de réassurance prudente basée sur la continuité et la sélection des réassureurs parmi les meilleurs du marché international.

Le solde de réassurance est passé de -1 MD en 2022 à -2 MD en 2023.

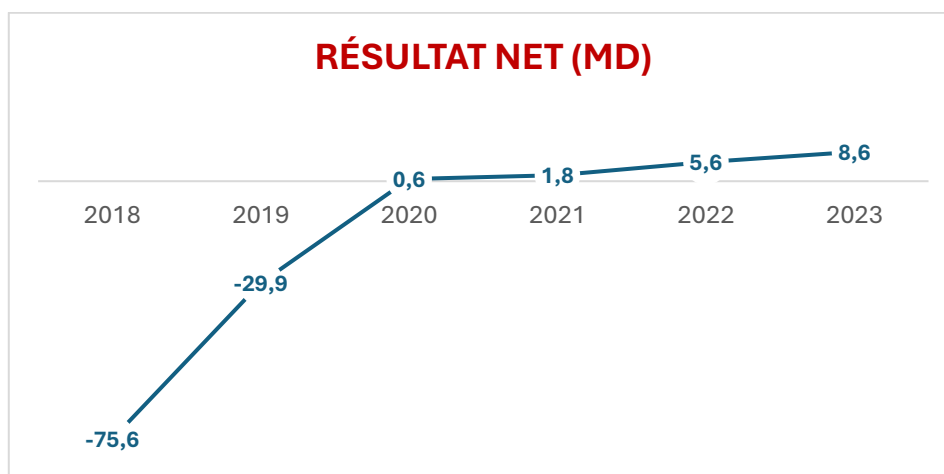
10- Résultat Net de l'exercice

L'activité d'AMI Assurances a dégagé au titre de l'exercice 2023 un résultat net bénéficiaire de 8.6 MD.

11- Evolution de la société et de ses performances

Evolution du résultat net de 2018 à 2023 :

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat Net	-75,6	-29,9	0,6	1,8	5,6	8,6
Evolution	-182%	-60%	102%	200%	211%	54%



ETATS FINANCIERS



BILAN

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

ÉTAT DE RÉSULTAT

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 1

ACTIFS	Brut 31/12/2023	Amort. & Prov. 31/12/2023	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 977 168	2 270 205	706 963	360 885
AC13-Fonds commercial	1 396 482	779 551	616 931	498 374
	4 373 650	3 049 756	1 323 894	859 259
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	7 583 850	4 957 724	2 626 126	1 718 539
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 101 178	1 289 694	811 484	838 173
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	100 200	-	100 200	101 525
	9 785 228	6 247 418	3 537 810	2 658 237
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	6 561 059	34 769 655	41 405 494
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	33 805 743	3 767 018	30 038 725	24 787 868
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations	-	-	-	-
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 699 492	2 806 340	3 153 066
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	-	24 600 000	28 600 000
AC33-Autres placements financiers	391 290 434	8 298 885	382 991 549	364 655 635
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 342 926	6 939 587	26 403 339	26 952 635
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	500 000	346 282 279	323 769 442
AC334-Autres prêts	7 609 790	709 298	6 900 492	11 211 364
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 565 439	150 000	3 405 439	2 722 194
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	477 700	-	477 700	450 763
	498 010 423	22 326 454	475 683 969	463 052 826
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	950 466	-	950 466	534 608
AC520-Provision d'assurance vie	10 452 768	-	10 452 768	8 576 092
AC530-Provision pour sinistres vie	425 876	-	425 876	442 615
AC531-Provision pour sinistres non vie	15 003 733	-	15 003 733	15 441 442
AC540-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	902 588	-	902 588	-
	27 735 431		27 735 431	24 994 757
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 041 515	-	1 041 515	1 266 930
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	89 344 737	62 112 018	27 232 719	21 330 522
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 272 943	14 034 422	17 238 521	15 368 375
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	6 440 965	3 304 296	3 136 669	3 050 438
AC63-Autres créances	31 100 212	766 914	30 333 298	19 952 793
AC631-Personnel	736 135	-	736 135	634 568
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	23 407 755	26 780	23 380 975	16 597 491
AC633-Débiteurs divers	6 956 322	740 134	6 216 188	2 720 734
	159 200 372	80 217 650	78 982 722	60 969 058
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	2 451 419	908 767	1 542 652	6 529 112
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	16 781 091	-	16 781 091	12 342 011
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	331 898
AC73-Comptes de régularisation Actif	11 669 924	79 138	11 590 786	13 699 388
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	11 298 839	79 138	11 219 701	13 306 484
AC733-Autres comptes de régularisation	371 085	-	371 085	392 904
	34 264 147	4 349 618	29 914 529	32 902 409
Total des Actifs	733 369 251	116 190 896	617 178 355	585 436 546

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Résultats reportés	-177 468 275	-183 038 270
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	76 027 967	70 457 972
CP6-Résultat de l'exercice	8 577 827	5 569 995
Total capitaux propres avant affectation	84 605 794	76 027 967
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	6 495 037	5 949 851
	6 495 037	5 949 851
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	56 303 434	54 251 900
PA320-Provisions assurances vie	91 199 518	79 538 789
PA330-Provision pour sinistres vie	7 209 624	4 906 001
PA331-Provision pour sinistres non vie	323 587 387	319 923 603
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	560 931	628 687
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	1 458 898	745 680
PA361-Autres provisions techniques non vie	1 673 163	-
	481 992 955	459 994 660
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 286 434	13 071 617
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	4 753 676	3 583 617
PA63-Autres dettes	13 805 696	12 454 725
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	607 582	493 549
PA632-Personnel	31 465	36 600
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 104 562	8 376 042
PA634-Créditeurs divers	4 062 087	3 548 534
	18 559 372	16 038 342
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	11 238 763	7 450 716
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	6 903 393
	11 238 763	14 354 109
Total des passifs	532 572 561	509 408 579
Total des capitaux propres et des passifs	617 178 355	585 436 546

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 3

Désignation	Opérations brutes 31/12/2023	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2022
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	145 823 267	-8 736 831	137 086 436	134 027 440
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-2 051 534	415 884	-1 635 650	-696 295
Sous-total 1	143 771 733	-8 320 947	135 450 786	133 331 145
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	17 695 271	-	17 695 271	15 324 278
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-97 079 594	3 524 127	-93 555 467	-110 898 029
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-3 663 784	-437 735	-4 101 519	6 252 729
Sous-total 2	-100 743 378	3 086 392	-97 656 986	-104 645 300
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	-1 673 163	-	-1 673 163	187 148
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-494 464	23 999	-470 465	-324 193
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-41 728 773	-	-41 728 773	-31 227 915
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	4 445 430	-	4 445 430	3 192 857
CHNV 43- Frais d'administration	-4 973 925	-	-4 973 925	-8 619 515
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	1 128 945	1 128 945	820 720
Sous-total 3	-42 257 268	1 128 945	-41 128 323	-35 833 853
CHNV5- Autres charges techniques	-3 072 311	-	-3 072 311	-2 605 422
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	13 226 420	-4 081 611	9 144 809	5 433 803

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 4

Désignation	Opérations brutes 31/12/2023	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2022
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	21 857 717	-1 880 302	19 977 415	48 171 751
Sous-total 1	21 857 717	-1 880 302	19 977 415	48 171 751
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	6 208 348	-	6 208 348	3 769 086
PRV 22- Produits des autres placements	-	-	-	-
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	7 936	-	7 936	38 252
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	2 122	-	2 122	121 790
Sous-total 2	6 218 406	-	6 218 406	3 929 128
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-7 944 398	582 195	-7 362 203	-3 907 552
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-2 303 623	-16 738	-2 320 361	-100 718
Sous-total 3	-10 248 021	565 457	-9 682 564	-4 008 270
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-11 660 729	1 876 676	-9 784 053	-42 672 206
CHV 22- Autres provisions techniques	-	-	-	-
Sous-total 4	-11 660 729	1 876 676	-9 784 053	-42 672 206
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-713 218	902 588	189 370	-733 266
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-6 427 762	-	-6 427 762	-4 410 413
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-6 349	-	-6 349	-9 604
CHV 43- Frais d'administration	-1 194 462	-	-1 194 462	-128 988
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	545 808	545 808	523 097
Sous-total 5	-7 628 573	545 808	-7 082 765	-4 025 908
CHV5- Autres charges techniques	-1 024 104	-	-1 024 104	-646 005
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-1 377 422	-	-1 377 422	-1 047 297
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-499 622	-	-499 622	-323 548
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-15 116	-	-15 116	-57
Sous-total 6	-1 892 160	-	-1 892 160	-1 370 902
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-5 090 682	2 010 227	-3 080 455	-1 355 678

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 5

Désignation	Exercice clos 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	9 144 809	5 433 803
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-3 080 455	-1 355 678
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	30 307 791	26 743 302
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	38 740	271 413
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	10 357	864 152
Sous-total 1	30 356 888	27 878 867
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-6 724 272	-7 431 030
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-2 439 046	-2 295 716
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-73 793	-402
Sous-total 2	-9 237 111	-9 727 148
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-17 695 271	-15 324 278
PRNT2- Autres produits non techniques	24 048	29 970
CHNT3- Autres charges non techniques	-595 152	-950 335
Résultat provenant des activités ordinaires	8 917 756	5 985 201
CHNT41- Impôts exigibles	-334 429	-414 706
CHNT42- Impôts différés		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8 583 327	5 570 495
CHNT5- Pertes extraordinaires	-5 500	-500
Résultat net de l'exercice	8 577 827	5 569 995
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	8 577 827	5 569 995

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
HB1- Engagements reçus	433 408	468 125
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	100 200	101 525
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

DÉSIGNATION	Exercice clos 2023	Exercice clos 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :		
Encaissements des primes reçues des assurés	144 438 740	182 070 712
Sommes versées pour paiement des sinistres	-100 306 524	-111 177 912
Commissions versées aux intermédiaires	-23 003 367	-22 651 275
Encaissements des sinistres pour cessions	231 530	68 714
Décaissements des primes pour cessions	-2 498 190	-4 134 346
Commissions recues des cessions	265 182	546 757
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-27 789 318	-23 920 806
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-562 549 155	-475 881 590
Encaissements liés à la cession de placements financiers	564 320 278	435 049 910
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-37 751 637	-29 070 598
Produits financiers reçus	33 331 342	25 135 632
Autres mouvements	15 427 593	22 005 797
Flux de trésorerie provenant de (ou affectés à) l'exploitation	4 116 474	-1 959 005
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 225 630	-866 938
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	326 090	429 828
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 899 540	-437 110
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements Titres participatifs		
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	2 216 934	-2 396 115
Trésorerie au début de l'exercice	234 485	2 630 600
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 451 419	234 485

I - Présentation de la Société

I-1- Renseignement de caractère général :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances
Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis
Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P
Téléphone : +216 70 026 000
Fax : +216 71 268 400
Email : courrier@assurancesami.com
Site web : www.assurancesami.com

La société « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 aout 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

La société « AMI Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « AMI Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - Faits marquants de l'exercice

A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances au cours du semestre clos au 31-12-2023 :

- ◆ La révision des dispositions relatives au rachat des contrats d'assurance Vie et Capitalisation (Réf : avenant du 06/04/2023 au règlement n°01/2016 relatif à l'assurance Vie et Capitalisation) ;
- ◆ Le lancement de l'application du système Bonus-Malus aux polices flottes individualisées, rentrant dans le cadre du projet de la centrale des risques Auto (2ème phase du projet) ;
- ◆ La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un système de collecte de données auprès des compagnies d'assurance, à travers une plateforme d'échange automatisée ;
- ◆ La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » ;
- ◆ La poursuite du projet de mise en place du référentiel SBR - Solvabilité Basée sur les Risques. Suite à l'élaboration d'une feuille de route à horizon 2028, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Comité Général des Assurances a entamé la 2ème phase du projet visant la mise en place des normes prudentielles (Bilan prudentiel).

B-Activité de la Compagnie en 2023 :

- **Production :**

Branche	31/12/2023	Part %	31/12/2022	Part %
Auto	132 724 897	79,2%	128 165 372	67,5%
Vie	21 857 717	13,0%	50 029 723	26,4%
Groupe	6 781 912	4,0%	5 637 340	3,0%
Incendie	1 759 921	1,0%	2 197 312	1,2%
Risques divers	879 822	0,5%	1 014 115	0,5%
Transport	2 479 999	1,5%	2 219 888	1,2%
Risques spéciaux	1 196 716	0,7%	490 492	0,3%
Total	167 680 984	100,0%	189 754 242	100,0%

Au cours de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 167.7 MDT.

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- La baisse de l'assurance Vie de 13,3 % en passant de 26,4% en 2022 à 13 % en 2023.
- L'augmentation de l'assurance Auto de 11,6 % en passant de 67,5% en 2022 à 7,2% en 2023.
- L'augmentation de la branche groupe de 1,1% en passant de 3% en 2022 à 4% en 2023.

- **Sinistres :**

Branche	31/12/2023	Part %	31/12/2022	Part %
AUTO	86 659 621	86,3%	100 807 498	89,2%
GROUPE	5 700 398	5,7%	5 025 326	4,4%
VIE	6 920 317	6,9%	4 611 846	4,1%
TRANSPORT	293 503	0,3%	768 642	0,7%
RISQUES DIVERS	363 515	0,4%	565 993	0,5%
INCENDIE	234 919	0,2%	1 157 674	1,0%
RISQUES SPECIAUX	191 045	0,2%	105 849	0,1%
Total	100 363 318	100,0%	113 042 828	100,0%

Les sinistres réglés (y compris frais de gestion) totalisent 100,4 MD contre 113,0 MD au 31.12.2022 soit une diminution de 11,2%.

Cette variation s'explique principalement par la baisse de la liquidation des sinistres notamment pour la branche automobile de 14,1 MD. (la baisse des règlements est considérée comme le fruit du maintien d'une politique de souscription sélective.)

- **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise de 476 MD, au 31 décembre 2023, de contre 463 MD en 2022, soit une progression de 3%.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise 36,7 MD au 31/12/2023, contre un montant de 31,8 MD en 2022.

- **Réassurances :**

Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2023 respectivement à -4 MD et 2 MD contre -1,4 MD et 0,3 au 31/12/2022.

- **Contrôle fiscal :**

En octobre 2023, AMI Assurances a été soumise à une vérification fiscale approfondie pour les exercices 2019 et 2020. Actuellement, l'administration fiscale est en cours de vérification. Toutefois, les résultats de cet examen ne sont pas encore disponibles à ce jour.

- **Contrôle CNSS :**

AMI Assurances a reçu un avis de vérification sociale pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. La compagnie est en train de préparer les documents demandés dans la notification.

III - Principes & Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C-2-2- Autres placements

▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non-cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...)

- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- ◆ Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

N-2 et antérieures	100%
N-1	20%
N	0%

- ◆ Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- ◆ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « AMI Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

- Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- ***Charges d'acquisition des contrats :***

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats.

Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

▪ **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

▪ **Les frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La société « AMI Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si

cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV - Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 1 323 894 DT au 31/12/2023 contre 859 259 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 464 635 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Amort. cumulé 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Logiciels	2 977 168	2 270 205	706 963	360 885
Fonds commercial	1 396 482	779 551	616 931	498 374
Total en DT	4 373 650	3 049 756	1 323 894	859 259

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique est de 3 537 810 DT au 31/12/2023 contre 2 658 237 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 879 573 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Amort. cumulé 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
AAI	3 667 476	2 203 438	1 464 038	1 401 652
Matériel de transport	1 309 580	975 946	333 634	1 946
Matériel informatique	2 606 794	1 778 340	828 454	314 940
Matériel et mobilier de bureau	2 101 178	1 289 694	811 484	838 173
Dépôts et cautionnements	100 200	-	100 200	101 525
Total en DT	9 785 228	6 247 418	3 537 810	2 658 237

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 475 683 969 DT au 31/12/2023 contre 463 052 826 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 12 631 143 DT ; ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Amort. cumulé 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	6 561 059	34 769 655	41 405 494
Terrains et constructions hors exploitation	33 805 743	3 767 018	30 038 725	24 787 868
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 699 492	2 806 340	3 153 066
Bon et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	-	24 600 000	28 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 342 926	6 939 587	26 403 339	26 952 635
Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	500 000	346 282 279	323 769 442
Autres dépôts et prêts	11 642 929	859 298	10 783 631	14 384 321
Total en DT	498 010 423	22 326 454	475 683 969	463 052 826

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 64 808 380 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Terrains et constructions d'exploitation :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Amort. Cumulé/Prov. 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	35 864 461	5 359 861	30 504 600
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	2 575	-	2 575
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	59 295	12 979	46 316
Délégation Sfax	2 466 486	569 953	1 896 533
Délégation Sousse	1 482 449	324 649	1 157 800
Délégation Bizerte	373 193	88 193	285 000
Délégation Gabès	1 074 191	205 424	868 767
Construc. en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Total en DT	41 330 714	6 561 059	34 769 656

Terrains et constructions hors exploitation :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Amort. Cumulé/Prov. 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023
Terrain B. Abdessalem Sfax	116 899	-	116 899
Immeuble B. Abdessalem Sfax	180 332	59 186	121 146
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	23 130 647	2 589 303	20 541 344
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	1 018 357	-	1 018 357
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	2 370 804	573 731	1 797 073
Terrain 17 Rue Mauritanie Tunis	1 309 242	-	1 309 242
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	3 396 833	112 010	3 284 823
Délégation Sfax	336 339	77 721	258 618
Délégation Sousse	142 994	39 450	103 544
Délégation Bizerte	945 190	217 858	727 332
Local Nabeul	458 106	90 331	367 775
Action immobilière MAE	400 000	7 428	392 572
Total en DT	33 805 743	3 767 018	30 038 725

À compter de la fin de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique prévue par les normes comptables tunisiennes, la société « AMI Assurances » a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé, en conséquence, à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite

évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

La réévaluation du patrimoine immobilier destiné à l'exploitation, initialement prévue dans les comptes clôturés au 30-06-2023, a été annulée. Cette décision découle du retour émis par le CGA ainsi que de la réponse fournie par le Conseil National de la Comptabilité (CNC). Le CGA et le CNC ont convenu de renoncer à cette réévaluation, fondant leur décision sur le constat que les compagnies d'assurances ne sont pas concernées par l'application de la nouvelle norme comptable relative aux immobilisations corporelles NCT 5. Il est désormais clair qu'une révision de la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance NCT 31 serait requise pour pouvoir intégrer l'écart de réévaluation dans les fonds propres.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 2 806 340 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON SA	500 000	-	500 000	500 000	-
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-	-
Al hidaya agricole	2 400 000	1 193 493	1 206 507	1 553 233	346 726
Total en DT	6 505 832	3 699 492	2 806 340	3 153 066	-346 726

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 28 600 000 DT au 31/12/2022 à 24 600 000 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 4 000 000 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 26 403 339 DT au 31/12/2023 contre 26 952 635 DT au 31/12/2022, soit une diminution de 549 296 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « AMI Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Prov. cumulé 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Actions cotées	11 729 341	2 637 499	9 091 842	9 025 292	66 550
Actions non cotées	3 744 930	3 274 806	470 124	934 765	-464 641
SICAV obligataire	6 464	0	6 464	108	6 356
Fonds commun de placement	17 862 191	1 027 282	16 834 909	16 992 470	-157 561
Total en DT	33 342 926	6 939 587	26 403 339	26 952 635	-549 296

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 346 282 279 DT au 31/12/2023 contre 323 769 442 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 22 512 837 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA ...), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Emprunts obligataires	94 543 625	500 000	94 043 625	83 877 753	10 165 872
Bons du Trésor et assimilés	96 238 654	-	96 238 654	98 391 689	-2 153 035
Comptes de dépôts placements	156 000 000	-	156 000 000	141 500 000	14 500 000
Total en DT	346 782 279	500 000	346 282 279	323 769 442	22 512 837

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 900 492 DT au 31/12/2023 contre 11 211 364 DT au 31/12/2022, soit une diminution de 4 310 872 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Prêts au Personnel	7 012 521	112 029	6 900 492	6 861 151	39 341
Prêt Recall Holding	-	-	-	4 350 213	-4 350 213
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269,49	-	-	-
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	7 609 790	709 298	6 900 492	11 211 364	-4 310 872

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 405 439 DT au 31/12/2023 contre 2 722 194 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 683 245 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Dépôt auprès de la TGT	3 555 439	150 000	3 405 439	2 722 194	683 245
Total en DT	3 555 439	150 000	3 405 439	2 722 194	683 245

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 477 700 DT au 31/12/2023 contre 450 763 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 26 937 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions	75 136 457	64 808 380	64 808 380
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	2 806 340	2 806 340
- Bon et obligations émises par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	24 600 000	24 600 000
Autres placements financiers			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	33 342 926	26 403 339	26 403 339
- Obligations et autres titres à revenu fixe	346 782 279	346 282 279	346 282 279
- Autres prêts	7 609 790	6 900 492	6 900 492
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 555 439	3 405 439	3 405 439
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	477 700	477 700	477 700
Total en DT	498 010 423	475 683 969	475 683 969

Le taux de représentations des engagements règlementés, y compris les PL, présente 102,5%.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 27 735 431 DT au 31/12/2023 contre 24 994 757 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 2 740 674 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Provision pour primes non acquises	950 466	534 608	415 858
Provision d'assurances vie	10 452 768	8 576 092	1 876 676
Provision pour sinistres vie	425 876	442 615	-16 739
Provision pour sinistres non vie	15 003 733	15 441 442	-437 709
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	902 588	-	902 588
Total en DT	27 735 431	24 994 757	2 740 674

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 78 982 722 DT au 31/12/2023 contre 60 969 058 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 18 013 664 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Primes acquises et non émises	1 041 515	-	1 041 515	1 266 930	-225 415
Créances nées d'opérations d'assurance directe	89 344 737	62 112 018	27 232 719	21 330 522	5 902 197
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 272 943	14 034 422	17 238 521	15 368 375	1 870 146
Créances nées d'opérations de réassurance	6 440 965	3 304 296	3 136 669	3 050 438	86 231
Autres créances	31 100 212	766 914	30 333 298	19 952 793	10 380 505
Total en DT	159 200 372	80 217 650	78 982 722	60 969 058	18 013 664

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 041 515 DT au 31/12/2023 contre 1 266 930 DT au 31/12/2022, soit une diminution de 225 415 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Groupe	110 710	224 731	-114 021
Incendie	33 855	35 999	-2 144
Risques divers	81 240	94 379	-13 139
Risques spéciaux	32 463	35 607	-3 144
Vie	5 491	31 653	-26 162
Automobile	681 543	751 136	-69 593
Transport	96 213	93 425	2 788
Total en DT	1 041 515	1 266 930	-225 415

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 27 232 719 DT au 31/12/2023 contre 21 330 522 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 5 902 197 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Primes à annuler (a)	-2 378 730	-	-2 378 730	-2 788 538	409 808
Agences-Succursales (b)	91 723 467	62 112 018	29 611 449	24 119 060	5 492 389
Total en DT	89 344 737	62 112 018	27 232 719	21 330 522	5 902 197

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 378 730) DT au 31/12/2023 contre (2 788 538) DT au 31/12/2022.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 29 611 449 DT au 31/12/2023. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 17 238 521 DT au 31/12/2023 contre 15 368 375 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 1 870 146 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Comptes de liaison	31 272 943	14 034 422	17 238 521	15 368 375	1 870 146
Total en DT	31 272 943	14 034 422	17 238 521	15 368 375	1 870 146

Le solde brut de ce poste s'élève à 31 272 943 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant au 31/12/2023
Compte de liaison STAR	5 170 263
Compte de liaison ASTREE	840 407
Compte de liaison COMAR	2 863 195
Compte de liaison GAT	1 693 823
Compte de liaison MAE	2 459 332
Compte de liaison CARTE	451 250
Compte de liaison CTAMA-MGA	4 653 865
Compte de liaison MAGHREBIA	986 906
Compte de liaison LLOYD	1 403 053
Compte de liaison BH Assurances	479 518
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	702 592
Compte de liaison BUAT	310 599
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	351 938
Compte de liaison ATTAKAFULIA	204 261
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	373 249
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	161 890
Compte de liaison FGA	3 068 769
Prévision de recours matériel	5 098 033
Total en DT	31 272 943

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 136 669 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
BEST RE	2 903 487	2 903 487	-	-	-
Divers réassureurs	3 537 478	400 809	3 136 669	3 050 438	86 231
Total en DT	6 440 965	3 304 296	3 136 669	3 050 438	86 231

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 30 333 298 DT au 31/12/2023 contre 19 952 793 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 10 380 505 DT ; il s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Personnel	736 135	-	736 135	634 568	101 567
État, impôts et taxes	23 407 755	26 780	23 380 975	16 597 491	6 783 484
Débiteurs divers	6 956 322	740 134	6 216 188	2 720 734	3 495 454
Total en DT	31 100 212	766 914	30 333 298	19 952 793	10 380 505

AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 23 378 748 DT au 31/12/2022 à 32 902 409 DT au 31/12/2023, soit une variation à la hausse de 9 523 661 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	2 451 419	908 767	1 542 651	6 529 112	4 507 279
Frais d'acquisition reportés	16 781 091	-	16 781 091	12 342 011	4 439 080
Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	331 898	-331 898
Comptes de régularisation Actif	11 669 924	79 138	11 590 786	13 699 388	-2 108 602
Total en DT	34 264 147	4 349 618	29 914 529	32 902 409	-2 987 880

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la société « AMI Assurances » pour l'exercice clos le 31-12-2023 se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2021	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-184 804 791	1 766 521	70 457 972
Affectation du bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	1 766 521	-1 766 521	-
Bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	5 569 995	5 569 995
Soldes au 31 décembre 2022	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-183 038 270	5 569 995	76 027 967
Affectation du bénéfice de l'exercice 2022						5 569 995	-5 569 995	-
Bénéfice de l'exercice 2023							8 577 827	8 577 827
Soldes au 31 décembre 2023	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-177 468 275	8 577 827	84 605 794

PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 6 495 037 DT au 31/12/2023 contre 5 949 851 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 545 186 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	4 325 344	3 966 070	359 274
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 190 183	1 177 735	12 448
Provision pour litiges	444 284	444 284	0
Provision pour autres risques et charges	535 226	361 762	173 464
Total en DT	6 495 037	5 949 851	545 186

(*) La société « AMI Assurances » a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges aux produits.

L'engagement de la Société se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*. L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Société pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	8 mensualités majorées de 1 000 DT et calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%

Probabilité de départ préalable à la retraite	2.6%
Taux d'actualisation financière IDR	9.9%
Taux d'actualisation financière des autres avantages postérieur à l'emploi	9,9%
Espérance de vie	76 ns

Répartition de l'effectif du personnel

Au 31/12/2023, l'effectif total de la société « AMI Assurances » s'établit à employés, dont titulaires 261 et 15 contractuels ; il se répartit comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	151
Cadres Supérieurs	74
Personnel d'Encadrement	24
Agents d'Exécution	24
Agents de Service	3
Total	276

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 481 992 955 DT au 31/12/2023 contre 459 994 660 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 21 998 296 DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Provision pour primes non acquises	56 303 434	54 251 900	2 051 534
Provision mathématique vie (a)	91 199 518	79 538 789	11 660 729
Provision pour sinistres à payer vie	7 209 624	4 906 001	2 303 623
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	323 587 387	319 923 603	3 663 784
Autres provisions techniques (c)	3 692 992	1 374 367	2 318 625
Total en DT	481 992 955	459 994 660	21 998 295

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « AMI Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non-vie

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Branche	Montant au 31/12/2023
Incendie	4 037 241
Transport	514 356
Risques divers	2 830 505
Risques spéciaux	501 553
Automobile	315 166 629
Groupe	537 103
Total en DT	323 587 387

(c) Autres provisions techniques

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2023 :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes non vie	560 931	628 687	-67 756
Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes vie	1 458 898	745 680	713 218
PREC	1 673 163	-	1 673 163
Total en DT	3 692 992	1 374 367	2 318 625

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 1 214 817 DT pour passer de 13 071 617 DT au 31/12/2022 à 14 286 434 DT au 31/12/2023.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Dettes pour dépôt de primes	951 537	534 599	416 938
Dettes pour dépôt de sinistres	13 334 897	12 537 018	797 879
Total en DT	14 286 434	13 071 617	1 214 817

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 4 753 676 DT au 31/12/2023 contre 3 583 617 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 1 170 059 DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 13 805 696 DT au 31/12/2023 contre 12 454 725 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 1 350 971 DT ; elles s'analysent comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	607 582	493 549	114 033
Personnel	31 465	36 600	-5 135
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 104 562	8 376 042	728 520
Créditeurs divers	4 062 087	3 548 534	513 553
Total en DT	13 805 696	12 454 725	1 350 971

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 7 450 716 DT au 31/12/2022 à 11 238 763 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 3 788 047 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Report de commissions reçues des réassureurs	897 533	173 587	723 946
Provision pour congés payés	1 309 693	1 311 728	-2 035
Produits constatés d'avance	2 989 622	404 977	2 584 645
Charges à payer	6 046 878	5 560 424	486 454
Produit à recevoir	-4 963	-	-4 963
Total en DT	11 238 763	7 450 716	3 788 047

V - Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 135 450 786 DT en 2023 contre 133 331 145 DT en 2022, soit une augmentation nette de 2 119 641 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Primes émises et acceptées	145 823 267	-8 736 831	137 086 436	134 027 440
Variation de la PPNA	-2 051 534	415 884	-1 635 650	-696 295
Total en DT	143 771 733	-8 320 947	135 450 786	133 331 145

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 15 324 278 DT en 2022 à

17 695 271 DT en 2023, soit une augmentation de 2 370 993 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nette de réassurances, totalisent 99 330 149 en 2023 contre 104 458 152 DT en 2022, soit une baisse de 5 128 003 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Sinistres payés	-97 079 594	3 524 127	-93 555 467	-110 898 029
Variation de la PSAP	-3 663 784	-437 735	-4 101 519	6 252 729
PREC	-1 673 163	0	-1 673 163	187 148
Total en DT	-102 416 541	3 086 392	-99 330 149	-104 458 152

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 41 128 323 DT en 2023, contre 35 833 853 DT en 2022, soit une augmentation de 5 294 470 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Frais d'acquisition	-41 728 773	-	-41 728 773	-31 227 915
Variation des frais d'acquisition reportés	4 445 430	-	4 445 430	3 192 857
Frais d'administration	-4 973 925	-	-4 973 925	-8 619 515
Commissions reçues des réassureurs	-	1 128 945	1 128 945	820 720
Total en DT	-42 257 268	1 128 945	-41 128 323	-35 833 853

CHNV5- Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 3 072 311 DT en 2023 contre 2 605 422 DT en 2022, soit une augmentation de 466 889 DT.

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 48 171 751 DT en 2022 à 19 977 415 DT en 2023, soit une baisse nette de 28 194 336 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 3 929 128 DT en 2022 à 6 218 406 DT en 2023, soit une augmentation de 2 289 278 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent de 9 682 564 en 2023 contre 4 008 270 DT en 2022 soit une augmentation de 5 674 294 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Sinistres payés	-7 944 398	582 195	-7 362 203	-3 907 552
Variation de la PSAP	-2 303 623	-16 738	-2 320 361	-100 718
Total en DT	-10 248 021	565 457	-9 682 564	-4 008 270

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 42 672 206 DT en 2022 à 9 784 053 DT en 2023, soit une baisse de 32 888 153 DT.

CHV3- Participations aux bénéficiaires et ristournes

Le solde global de cette rubrique s'élève à 189 370 DT pour l'exercice clos le 31/12/2023.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 7 082 765 DT en 2023 contre 4 025 908 DT en 2022, soit une augmentation de 3 056 857 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Frais d'acquisition	-6 427 762	-	-6 427 762	-4 410 413
Variation des frais d'acquisition reportés	-6 349	-	-6 349	-9 604
Frais d'administration	-1 194 462	-	-1 194 462	-128 988
Commissions reçues des réassureurs	-	545 808	545 808	523 097
Total en DT	-7 628 573	545 808	-7 082 765	-4 025 908

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 1 024 104 DT en 2023 contre 646 005 DT en 2022, soit une augmentation de 378 099 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 1 370 902 DT en 2022 à 1 892 160 en 2023, soit une augmentation de 521 258 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 5 433 803 DT en 2022 à un bénéfice de 9 144 809 DT en 2023, soit une amélioration de 3 711 006 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé de (1 355 678) DT en 2022 à (3 080 455) DT en 2023, soit une dégradation de 1 724 777 DT.

PRNT1- Produits des placements

Les revenus des placements à l'état de résultat sont passés de 27 878 867 DT en 2022 à 30 356 888 DT en 2023, soit une augmentation de 2 478 021 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 9 727 148 DT en 2022 contre 9 237 111 en 2023, soit une baisse de 490 037 DT.

- **Répartition des charges par nature en charges par destination**

Les charges par nature totalisent 63 488 683 DT au 31/12/2023 contre 53 474 062 DT au 31/12/2022, soit une hausse de 10 014 621 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
CHNV41 – Frais d'acquisition non vie	41 728 773	31 227 915	10 500 858
CHV41 – Frais d'acquisition vie	6 427 762	4 410 413	2 017 349
CHNV43 – Frais d'administration non vie	4 973 925	8 619 515	-3 645 590
CHV43 – Frais d'administration vie	1 194 462	128 988	1 065 474
CHNV11 – Frais de gestion sinistres non vie	3 636 592	5 121 657	-1 485 065
CHV11 – Frais de gestion sinistres vie	1 024 081	109 753	914 328
CHNV5 – Autres charges techniques non vie	3 072 311	2 605 421	466 890
CHV5 – Autres charges techniques vie	1 024 104	646 005	378 099
CHNT1 – Frais de gestion des placements non vie	284 671	484 312	-199 641
CHV9 – Frais de gestion des placements vie	122 002	120 083	1 919
Total en DT	63 488 683	53 474 062	10 014 621

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Salaires et compléments de salaires	20 759 534	19 100 833	1 658 701
Charges sociales	4 599 456	4 732 782	-133 326
Autres charges	49 137	36 309	12 828
Sous-total des charges de personnel	25 408 127	23 869 924	1 538 203
Commissions	20 687 487	19 216 408	1 471 079
STEG, SONEDE, Carburant	600 336	718 143	-117 807
Imprimés et fournitures	531 961	643 789	-111 828
Loyers	139 014	86 973	52 041
Entretiens et réparations	1 006 887	757 220	249 667
Assurances	1 013 179	673 687	339 492
Honoraires	1 879 474	1 328 643	550 831
Formations	697 112	521 978	175 134
Contributions organismes professionnels	795 460	661 501	133 959
Publicités	851 695	1 148 485	-296 790
Missions, réceptions et déplacements	378 618	237 172	141 446
Transport du personnel	232 618	161 321	71 297
Subventions	1 127 190	1 150 443	-23 253
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	447 212	618 385	-171 173
Jetons de présence et autres rémunérations	264 581	128 888	135 693
Impôts et taxes	3 413 290	2 538 035	875 255
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 181 037	-1 495 621	4 676 658
Autres frais généraux	833 405	508 688	324 717
Total en DT	63 488 683	53 474 062	10 014 621

- Répartition des primes brutes émises par zone géographique

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Montant
Grand Tunis	98 699 412
Sfax	22 450 608
Sousse	20 534 390
Bizerte	13 520 755
Gabès	12 291 425
Total en DT	167 496 590

VI - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation

du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	234 485	2 630 600	-2 396 115
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	4 116 474	-1 959 005	6 075 479
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-1 899 540	-437 110	-1 462 430
Trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 451 419	234 485	2 216 934

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Effets et chèques en caisse	2 029 710	2 102 663	-72 953
Banques	238 585	-2 002 670	2 241 255
Caisses	183 124	134 492	48 632
Total en DT	2 451 419	234 485	2 216 934

VII - Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60.000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable après deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un versement de 12.731 DT. De ce fait le montant de l'avance en compte courant associé s'élève à 47.269 DT et il est totalement provisionné ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la Société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
		dû au 31/12/2023			
BNA 2019-1	4 000 000	1 600 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	400 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	2 000 000	800 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2020-1	3 500 000	1 400 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2020-1	1 500 000	600 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	4 800 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	35 000 000	24 600 000			

- L'état des comptes à terme souscrits par la Société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2023 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2023	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	13 000 000	13 000 000	17/08/2023	12/02/2024	11,00%
BNA	1 000 000	1 000 000	02/09/2023	28/02/2024	11,00%
BNA	31 000 000	31 000 000	02/09/2023	28/02/2024	11,00%
BNA	3 000 000	3 000 000	11/09/2023	08/03/2024	11,00%
BNA	500 000	500 000	29/10/2023	26/01/2024	10,00%
BNA	1 000 000	1 000 000	04/10/2023	10/02/2024	10,00%
BNA	2 000 000	2 000 000	05/10/2023	02/03/2024	11,00%
BNA	500 000	500 000	05/12/2023	02/02/2024	9,00%
BNA	2 000 000	2 000 000	13/12/2023	30/04/2024	10,00%
BNA	500 000	500 000	13/12/2023	31/01/2024	9,00%
BNA	2 500 000	2 500 000	26/12/2023	09/12/2024	11,00%
BNA	4 000 000	4 000 000	23/12/2023	16/12/2024	11,00%
BNA	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	27/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	1 000 000	1 000 000	29/12/2023	07/01/2024	9,00%
BNA	3 500 000	3 500 000	28/12/2023	11/12/2024	11,00%
BNA	35 000 000	-	28/01/2021	28/12/2023	7,00%
BNA	40 000 000	-	18/02/2022	12/02/2023	7,00%
BNA	37 000 000	-	01/03/2022	24/01/2023	8.40%
BNA	7 500 000	-	15/07/2022	15/01/2023	9.64%
BNA	12 500 000	-	22/08/2022	17/02/2023	9.80%
BNA	3 000 000	-	22/12/2022	02/01/2023	8.27%
BNA	3 500 000	-	22/12/2022	02/01/2023	8.27%
Total en DT	279 000 000	140 500 000			

- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT. Ce fond a été prorogé pour une durée de vie de 5 ans et ce à partir du 27 octobre 2023.

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes avec la Société "AMI Assurances" se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « AMI » en DT	Part « AMI » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales

4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2023 s'élève à 4 533 016 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2022
Groupe HBG	118 404
Groupe VERMEG	4 298 727
UGTT	80137
JMC	35 748
Total en DT	4 533 016

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues : Néant

- La Société "AMI Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail un local sis à El Fahs, Avenue H. Bourguiba, contre un loyer mensuel de 617 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 647 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021.

4.3.2. Fournies : Néant

VIII - Note sur le Décompte Fiscal

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2023

Résultat net après modifications comptables (R1)	8 917 754
I. Réintégrations	
Amortissements non déductibles	944 251
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	336 304
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	464 494
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés	460 985
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	185 584
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non-cotés	862 792
Dotations aux provisions pour risques et charges	739 851
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 259 774
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	240
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-
Impôt sur les sociétés	-
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	35 338
Abandon de créances non déductibles	-
Total des réintégrations	6 289 613
Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2)	15 207 367
II. Déductions	
Déduction des provisions :	-
- Pour créances douteuses	-
- Pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
Total (max 50% de R2)	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement FCP	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	46 676
Reprises sur provision pour dépréciation des créances	-
Gains de change non réalisés	-
Total des déductions	46 676
Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3)	15 160 691
III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés	
Réintégration des amortissements de l'exercice	1 429 307
Déduction des déficits reportés	85 162 792
Déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	-
	-

Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4)	-68 572 794
IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	
Dividendes	2 838 340
Plus-value de cession des actions cotées	-
Intérêts des placements en devises	-
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5)	-65 734 454
Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6)	-65 734 454
Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-
	<i>Dégrèvement 1 (Limite de 100%)</i>
	-
	<i>Dégrèvement 2 (Limite de 100%)</i>
	-
	<i>Dégrèvement 3 (Limite de 100%)</i>
	-
Total des déductions au titre des dégrèvements	
Résultat imposable	-
Arrondi au dinar inférieur	-
IS à payer (35%)	-
Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
Min d'impôt (0,2% CA)	334 429
Gain en impôt	-
Redevance 3%	-
Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	5 500
Total (IS + CSS)	339 929

Le 25 septembre 2023, la société « AMI Assurances » a reçu de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) un avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2019 et 2020, et ce, en application de l'article 39 du code des droits et procédures fiscaux. Les résultats de cette vérification fiscale approfondie, qui couvre les différents impôts et taxes auxquels est soumise la société « AMI Assurances », ne sont pas encore notifiés à ce jour.

Aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la société « AMI Assurances », à ce stade de la procédure, étant donné que les incidences financières de ce contrôle fiscal ne peuvent être estimées, de manière fiable, qu'au vu des résultats qui seront notifiés à la Compagnie.

IX - Evénements postérieurs à la date de clôture :

AMI assurance a reçu en date du 17 avril 2023 un avis de vérification sociale pour les exercices 2022 et 2023. Ce qui met en évidence l'engagement de la compagnie à collaborer avec les vérificateurs sociaux, tout en soulignant qu'elle est en cours de préparation des documents requis.

**Mouvements ayant affecté les Éléments de l'Actif
Exercice clos le 31-12-2023**

ANNEXE 8

Désignations	Valeur Brute					Amortissements et Provisions								VCN À la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	À la clôture	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions		À la clôture		
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	2 421 187	570 024	14 043		2 977 168	2 060 302	-	217 897	-	7 994	-	2 270 205		706 963
Fonds commercial	1 133 745	271 087	8 350		1 396 482	635 371	-	152 532	-	8 352	-	779 551		616 931
Total actifs incorporels	3 554 932	841 111	22 393	-	4 373 650	2 695 673	-	370 429	-	16 346	-	3 049 756	-	1 323 894
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines 5111-5112-5113	6 548 771	1 300 625	265 546		7 583 850	4 830 232	-	385 314	-	257 822		4 957 724		2 626 126
Autres installations, outillage et mobilier 5114	2 054 109	55 084	8 015		2 101 178	1 215 936	-	80 381	-	6 623		1 289 694		811 484
Dépôts et cautionnements 510	101 525	2 233	3 558		100 200									100 200
Total actifs corporels d'exploitation	8 704 405	1 357 942	277 119	-	9 785 228	6 046 168	-	465 695	-	264 445	-	6 247 418	-	3 537 810
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	74 692 132	-	33 361 418		41 330 714	8 891 342	-	970 455	-	3 300 738	-	6 561 059		34 769 655
Terrains et constructions de placement	-	33 405 743	-		33 405 743	-	-	3 759 590	-	-	-	3 759 590		29 646 153
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 428	-	-	-	-	-	7 428	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 201 807	527 534	-		11 729 341	-	2 176 515	-	460 985	-	-	2 637 500		9 091 841
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-		-
Autres parts d'OPVCM	17 834 277	14 109 942	14 075 564		17 868 655	-	841 698	-	185 584	-	-	1 027 282		16 841 373
Titres non cotés	3 740 180	4 750	-		3 744 930	-	2 805 415	-	516 066	-	46 676	-	3 274 805	470 125
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-		6 505 832	-	3 352 766	-	346 726	-	-	3 699 492		2 806 340
Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 442	595 114 391	572 601 554		346 782 279	-	500 000	-	-	-	-	500 000		346 282 279
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	-	4 000 000		24 600 000	-	-	-	-	-	-	-		24 600 000
Autres prêts	11 920 662	1 404 192	5 715 064		7 609 790	-	709 298	-	-	-	-	709 298		6 900 492
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 872 193	3 173 957	2 490 711		3 555 439	-	150 000	-	-	-	-	150 000		3 405 439
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	450 763	462 979	436 042		477 700	-	-	-	-	-	-	-		477 700
Total placements	482 487 288	648 203 488	632 680 353	-	498 010 423	8 891 342	10 543 120	4 730 045	1 509 361	3 300 738	46 676	10 320 649	12 005 805	475 683 969
Total Général	494 746 625	650 402 541	632 979 865	0	512 169 301	17 633 183	10 543 120	5 566 169	1 509 361	3 581 529	46 676	19 617 823	12 005 805	480 545 673

Etat récapitulatif des Placements
Au 31-12-2023

ANNEXE 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	34 769 655
Terrains et constructions de placement	33 397 679	29 638 089
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 729 341	9 091 842
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPCVM	17 868 655	16 841 373
Titres non cotés	10 250 762	3 276 464
Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	346 282 279
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	24 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	7 609 790	6 900 492
Dépôts auprès des entreprises cédantes	477 700	477 700
Autres dépôts	3 555 439	3 405 439
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Total Placements	498 010 423	475 683 969
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques		494 313 137
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques		33 849 578

ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Inventaire 2018										
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462						
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734						
Total charges des sinistres	101 629 584	123 322 998	142 364 501	152 943 196						
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400						
% sinistres / primes acquises	75,89%	82,42%	94,00%	89,50%						
Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Inventaire 2019										
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973					
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132					
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105					
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390					
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%					
Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Inventaire 2020										
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293				
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217				
Total charges des sinistres	104 279 421	121 152 980	139 385 643	142 449 923	124 664 449	113 017 510				
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215				
% sinistres / primes acquises	77,86%	80,97%	92,04%	83,36%	76,73%	78,13%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Inventaire 2021										
Règlements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648			
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606			
Total charges des sinistres	103 870 736	121 464 603	139 336 135	141 589 527	125 091 715	94 039 544	117 031 254			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631			
% sinistres / primes acquises	77,56%	81,18%	92,00%	82,86%	77,00%	65,01%	86,38%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2023	
Inventaire 2022										
Règlements cumulés	95 266 028	108 100 442	119 420 130	114 601 713	87 297 206	54 098 331	45 540 636	20 403 750		
Provisions pour sinistres	7 525 411	13 631 275	16 366 290	20 986 722	28 964 921	40 390 641	55 223 174	97 109 531		
Total charges des sinistres	102 791 439	121 731 717	135 786 420	135 588 435	116 262 127	94 488 972	100 763 810	117 513 281		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766		
% sinistres / primes acquises	76,75%	81,36%	89,66%	79,35%	71,56%	65,32%	74,37%	84,51%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2023	
Inventaire 2023										
Règlements cumulés	95 941 692	109 683 162	122 980 015	118 860 899	94 274 827	66 002 320	60 036 352	53 288 686	20 824 839	
Provisions pour sinistres	6 259 032	11 525 941	12 748 657	15 557 052	21 979 415	23 018 230	39 943 721	65 514 419	101 093 200	
Total charges des sinistres	102 200 724	121 209 103	135 728 672	134 417 951	116 254 242	89 020 550	99 980 073	118 803 105	121 918 039	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733	
% sinistres / primes acquises	76,31%	81,01%	89,62%	78,66%	71,56%	61,54%	73,79%	85,43%	84,80%	

Ventilation des charges et des produits des placements
Exercice clos le 31-12-2023

ANNEXE 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		581 489	581 489	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations		35 666 631	35 666 631	
Revenus des autres placements		39 679	39 679	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		287 493	287 493	PRNT2
Total produits des placements	-	36 575 292	36 575 292	
Intérêts		7 640 694	7 640 694	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		69 437	69 437	CHNT3
Autres frais	346 726	2 665 741	3 012 467	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	346 726	10 375 872	10 722 598	

Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Vie au 31/12/2023

ANNEXE 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	21 857 717	21 857 717
Charges de prestations	-10 248 021	-10 248 021
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-12 373 947	-12 373 947
Solde de souscription	-764 251	-764 251
Frais d'acquisition	-6 427 762	-6 427 762
Autres charges de gestion nettes	-2 224 915	-2 224 915
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 652 677	-8 652 677
Produits nets de placements	4 326 246	4 326 246
Solde financier	4 326 246	4 326 246
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 880 302	-1 880 302
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	582 195	582 195
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 859 938	1 859 938
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	902 588	902 588
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	545 808	545 808
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 010 227	2 010 227
Résultat technique	-3 080 455	-3 080 455
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	56 384	56 384
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	98 409 142	98 409 142
Provisions techniques brutes à l'ouverture	84 444 790	84 444 790

Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Non Vie au 31/12/2023

ANNEXE 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	1 777 389	2 545 007	907 292	578 723	131 181 410	6 781 912	143 771 733
Primes émises	1 759 921	2 479 999	879 822	1 196 716	132 724 897	6 781 912	145 823 267
Variation des primes non acquises	17 468	65 008	27 470	-617 993	-1 543 487	-	-2 051 534
Charges de prestations	-556 767	1 951 237	535 367	16 258	-99 337 197	-5 025 439	-102 416 541
Prestations et frais payés	-252 367	-416 384	-380 107	-207 637	-89 794 549	-6 028 550	-97 079 594
Charges des provisions pour prestations et diverses	-304 400	2 367 621	915 474	223 895	-9 542 648	1 003 111	-5 336 947
Solde de souscription	1 220 622	4 496 244	1 442 659	594 981	31 844 213	1 756 473	41 355 192
Frais d'acquisition	-589 623	-1 083 419	-308 596	-1 339 477	-36 699 714	-1 707 944	-41 728 773
Autres charges de gestion nettes	-278 678	-483 579	-243 330	962 647	-2 132 523	-1 425 342	-3 600 805
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-868 301	-1 566 998	-551 926	-376 830	-38 832 237	-3 133 286	-45 329 578
Produits nets de placements	266 687	156 971	168 716	88 556	16 965 843	48 499	17 695 272
Participations aux résultats	0	-3 168	0	0	0	-491 297	-494 465
Solde financier	266 687	153 803	168 716	88 556	16 965 843	-442 798	17 200 807
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 621 353	-2 105 700	-326 738	-948 016	-3 735 024	-	-8 736 831
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	205 470	646 075	183 606	221 798	2 267 178	-	3 524 127
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	267 469	-1 890 660	-1 507 681	305 216	2 803 804	-	-21 852
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	23 999	-	-	23 999
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	523 010	364 485	8 001	231 695	1 754	-	1 128 945
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-625 404	-2 985 800	-1 642 812	-165 308	1 337 712	-	-4 081 612
Résultat technique	-6 396	97 249	-583 363	141 399	11 315 531	-1 819 611	9 144 809
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 958 715	536 365	311 264	1 450 934	52 046 155	-	56 303 433
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 976 184	601 373	338 734	832 941	50 502 668	-	54 251 900
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 896 161	2 143 633	2 830 505	642 634	315 166 629	537 102	325 216 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 591 761	3 442 052	3 745 979	866 529	307 297 145	1 540 211	320 483 677
Autres provisions techniques clôture	-	1 629 277	-	-	1 673 163	-	3 302 440
Autres provisions techniques ouverture	-	560 074	-	-	-	-	560 074

Tableau De Raccordement Du Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Aux États Financiers au 31/12/2023
CATÉGORIE : VIE

ANNEXE 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	21 857 717
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-10 248 021
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	-12 373 947
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	-
Solde de souscription		-764 251
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-6 427 762
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-2 224 915
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-8 652 677
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	4 326 246
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	-
Solde financier	-	4 326 246
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-1 880 302
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	582 195
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	1 859 938
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	902 588
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	545 808
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		2 010 227
Résultat technique		-3 080 455

Informations complémentaires :

Montants des rachats Vie	56 384
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	98 409 142
Provisions techniques brutes à l'ouverture	84 444 790

Tableau De Raccordement Du Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Aux États Financiers au 31/12/2023
CATÉGORIE : NON-VIE

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		143 771 733
Primes émises	PRNV11 1°colonne	145 823 267
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-2 051 534
Charges de prestations		-102 416 541
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-97 079 594
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	-5 336 947
Solde de souscription		41 355 192
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-41 728 773
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-3 600 805
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-45 329 578
Produits nets de placements	PRNT3	17 695 272
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-494 465
Solde financier		17 200 807
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-8 736 831
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	3 524 127
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-21 852
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	23 999
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 128 945
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-4 081 612
Résultat technique		9 144 809
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		56 303 433
Provisions pour primes non acquises ouverture		54 251 900
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		325 216 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		320 483 677
Autres provisions techniques clôture		3 302 440
Autres provisions techniques ouverture		560 074
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		



**RAPPORT
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES**

2 0 2 3



Rapport général



Rapport spécial



AMI ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la société « AMI Assurances »,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 84 605 794 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8 577 827 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui

s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 481 992 955 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;

- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2023. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010.

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2023 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2023, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n°01/2021 du 1^{er} décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Paragraphes d'Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1) La Note VIII des états financiers décrit que la Société AMI Assurances a reçu, le 25 septembre 2023, un avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2019 et 2020. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la Société AMI Assurances jusqu'à la date d'arrêté par le Conseil d'Administration des états financiers de l'exercice 2023 et, de ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023 ;
- 2) La Note IX des états financiers décrit que la Société AMI Assurances a reçu, le 17 avril 2024, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) un avis de vérification de ses déclarations sociales au titre des exercices 2022 et 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 mai 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé

Tunis, le 14 mai 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé



AMI ASSURANCES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la société « AMI Assurances »,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2023

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2023, par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 227 400 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7% et 10,27%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2023, par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2023, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2023	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
-------------	-----------------------	--	-------------------------	--------------------	-------------------

BNA	13 000 000	13 000 000	17/08/2023	12/02/2024	10,50%
BNA	1 000 000	1 000 000	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
BNA	31 000 000	31 000 000	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
BNA	3 000 000	3 000 000	11/09/2023	08/03/2024	10,50%
BNA	500 000	500 000	29/10/2023	26/01/2024	9,75%
BNA	1 000 000	1 000 000	04/10/2023	10/02/2024	9,50%
BNA	2 000 000	2 000 000	05/10/2023	02/03/2024	10,50%
BNA	500 000	500 000	05/12/2023	02/02/2024	9,49%
BNA	2 000 000	2 000 000	13/12/2023	30/04/2024	9,99%
BNA	500 000	500 000	13/12/2023	31/01/2024	9,24%
BNA	2 500 000	2 500 000	26/12/2023	09/12/2024	10,69%
BNA	4 000 000	4 000 000	23/12/2023	16/12/2024	10,69%
BNA	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	27/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
BNA	1 000 000	1 000 000	29/12/2023	07/01/2024	8,99%
BNA	3 500 000	3 500 000	28/12/2023	11/12/2024	10,69%
Total en DT	140 500 000	140 500 000			

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société « AMI Assurances » et la BNA Bank. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2023, s'élève à 3 476 491 DT ;
- En 2018, la société « AMI Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la société « AMI Assurances », s'élève à 8 569 281 DT au 31 décembre 2023. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2023, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 373 249 DT ;

- La société « AMI Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 617 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « AMI Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 647 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « AMI Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société « GMP » dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société « GMP » d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021 ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société « GMP » le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la société « AMI Assurances » (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12 731 DT a été encaissé par la société « AMI Assurances ». De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société « GMP » s'élève à 47 269 DT au 31 décembre 2023, totalement provisionné ;
- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « AMI Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2023	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	1 600 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	400 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	800 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	1 400 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%

BNA2020-1	1 500 000	600 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	4 800 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	35 000 000	24 600 000			

Obligations et engagements de la société « AMI Assurances » envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 288 000 DT,
 - une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant par mois,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
 - une prime variable dont le montant a été fixé à 48 000 DT (net), au titre de l'exercice 2023, par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 3 mai 2024 ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 130 600 DT,
 - 400 litres de carburant par mois,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
 - une prime variable dont le montant a été fixé à 25 200 DT (net), au titre de l'exercice 2023, par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 3 mai 2024 ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023, a été fixé par l'Assemblée

Générale Ordinaire du 7 juillet 2023 à 7 000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice 2023 s'élève à 42 000 DT ;

- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2023 à 7 000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice 2023 s'élève à 126 000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - comité stratégique : 28 000 DT,
 - comité permanent d'audit : 21 000 DT,
 - comité de placement : 28 000 DT,
 - comité des risques : 21 000 DT,
 - comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 mai 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

**P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé

Tunis, le 14 mai 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé



**Convocation
& Résolutions AGO**



-
- Projet des résolutions**
 - Convocation & ordre de jour AGO**



SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

AMI ASSURANCES S.A

AU CAPITAL SOCIAL DE 87.391.790 DT

SIEGE SOCIAL : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

MF : 845686 P/P/M/000 - IDENTIFIANT UNIQUE : 845686 P

LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 03 JUIN 2024 A 9H00

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un total bilan de 617 178 354 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 8 577 825 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'élevant à 8 577 825 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2023 :	8 577 825DT ;
Résultats reportés antérieurs :	-177 468 274DT ; et
Résultats reportés :	-168 890 449 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, (y compris les rémunérations et avantages accordés aux

dirigeants sociaux), approuve ces conventions dans leur intégralité, et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2026, les personnes suivantes :

- **Monsieur Tarek Ben Abdallah (représentant la BNA)**
- **Monsieur Sofien Tijani**
- **Monsieur Ahmed Amor**
- **Monsieur Lotfi Ben Jemaa**

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat du cabinet GAC représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GAC représenté par Monsieur Chiheb, comme co-commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2026.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de ce procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie et toutes autres formalités prévues par la loi et donne pouvoirs au Directeur Général pour établir un extrait du présent procès-verbal.



**SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD
AMI ASSURANCES S.A**

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 87.391.790 DT**

**SIEGE SOCIAL : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE
Matricule Fiscal : 845686 P/P/M/000 – Identifiant Unique : 845686 P**

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 3 juin 2024, à 9 heures au siège de la société sis à Cité les Pins, les Berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes de la Société ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société.

Le Conseil d'administration



شركة تأمين الأخطار المتعددة الإتحاد

أمي للتأمين - AMI Assurances

شركة خفية الاسم ذات مساهمة عامة رأسمالها 87.391.790 دينار

المقر الاجتماعي : حي الصنوبر، ضفاف البحيرة II، 1053، تونس

المعرف الجبائي : 845686 P/P/M/000 - المعرف الوحيد : 845686 P

استدعاء لجلسة عامة عادية

إنّ مساهمي شركة تأمين الأخطار المتعددة الإتحاد، أمي للتأمين - AMI Assurances، مدعوون لحضور أشغال الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 3 جوان 2024 على الساعة التاسعة بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بحي الصنوبر، ضفاف البحيرة II، تونس، وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس إدارة الشركة المتعلق بالسنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2023 والمصادقة عليه.
2. تلاوة تقرير مراقبي حسابات الشركة المتعلق بالسنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2023.
3. المصادقة على القوائم المالية للسنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2023.
4. تخصيص نتائج السنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2023.
5. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي حسابات الشركة ثم المصادقة على الاتفاقات الواردة بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمتعلقة بالسنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2023.
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة لنشاطهم خلال السنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2023.
7. تحديد قيمة منح حضور أعضاء مجلس إدارة الشركة.
8. تعيين أعضاء جدد بمجلس إدارة الشركة.
9. تجديد مهام مراقب حسابات الشركة.
10. تفويض للقيام بالإجراءات الشكلية.

تم وضع الوثائق التي سيتم عرضها على هذه الجلسة العامة العادية على ذمة المساهمين بالمقر الاجتماعي للشركة.

مجلس الإدارة

